



VALERIE PECRESSE
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ÉTAT
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.budget.gouv.fr
www.comptes-publics.gouv.fr

Paris, le 8 février 2012
N° 113

SITUATION MENSUELLE BUDGÉTAIRE AU 31 DECEMBRE 2011 (*)

Solde Le solde général d'exécution au 31 décembre 2011 s'établit à -90,8 Md€ tandis qu'il s'établissait à -148,8 Md€ à la même date en 2010. A la fin décembre, le solde de l'État pour l'année 2011 présente une amélioration de plus de 4,5 milliards d'euros par rapport à la dernière loi de finances rectificative de 2011 (-95,3 milliards d'euros) et de 58 Md€ par rapport à 2010.

L'amélioration du solde général d'exécution à fin décembre 2011, par rapport à la situation à fin décembre 2010, se caractérise par les éléments suivants :

- une excellente maîtrise des dépenses (diminution en valeur des dépenses) ;
- un dynamisme des recettes, entièrement consacré à la réduction du déficit ;
- l'extinction d'opérations exceptionnelles survenues en 2010 (principalement la mise en place des investissements d'avenir).

Par rapport à la LFR4 pour 2011, l'accélération de la baisse du déficit de l'État résulte à la fois d'une réduction des dépenses du budget général, et de recettes meilleures qu'anticipé (cf. ci-après l'évolution des dépenses et recettes du budget général).



Dépenses

Au 31 décembre 2011, les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 365,4 Md€, contre 425,7 Md€ au 31 décembre 2010.

L'évolution des dépenses s'explique notamment par l'extinction des mesures exceptionnelles de 2010 (programme d'investissements d'avenir principalement et fin du plan de relance) ainsi que la transition liée à la réforme de la taxe professionnelle, transition pendant laquelle la nouvelle fiscalité a été versée par l'Etat aux collectivités sous forme de prélèvements sur recette.

Sur le périmètre « 0 valeur » (dépenses du budget général hors charge de la dette et hors contributions au CAS Pensions), l'objectif fixé lors de la dernière loi de finances rectificative à 200 M€ sous le « 0 valeur », soit 275,4 Md€, a été strictement respecté. A périmètre constant, la dépense 2011 a donc été inférieure à la dépense 2010.

S'agissant de la charge de la dette, elle s'établit en 2011 à 46,3 Md€ en légère baisse par rapport à la dernière loi de finances rectificative compte tenu de niveau très bas des taux à court terme.

Recettes

Au 31 décembre 2011, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 275,2 Md€ contre 274,9 Md€ à fin décembre 2010.

A fin 2011, les recettes fiscales nettes s'établissent à 255 Md€. Hors effet de la réforme de la taxe professionnelle, estimé à 15 Md€, les recettes fiscales nettes sont donc en progression de 6,5% par rapport à 2010.

En effet, les nouveaux impôts professionnels issus de la réforme supprimant la taxe professionnelle ont été affectés au budget général de l'État, transitoirement en 2010 ; en contrepartie de cette affectation, les ressources des collectivités étaient garanties par un prélèvement sur recettes lui aussi exceptionnel (compensation relais).

L'exécution à fin 2011 présente une plus-value de 1,5 Md€ par rapport à la dernière loi de finances rectificative. Malgré un léger fléchissement en fin d'année des recettes d'impôt sur les sociétés, les recettes fiscales nettes de l'Etat résistent bien à la crise économique en 2011. En outre, le report de la décision sur un contentieux fiscal qui avait été provisionné pour 0,9 Md€ en 2011 améliore d'autant l'exécution des recettes fiscales nettes en 2011.

Le produit des recettes non fiscales encaissées en 2011 s'élève à 16,4 Md€, pour une évaluation de 16,9 Md€ en loi de finances initiale pour 2011, révisée à 16,5 Md€ dans la dernière loi de finances rectificative.

L'écart constaté (-1,8 Md€) par rapport à l'exécution 2010 (18,2 Md€) résulte, pour l'essentiel, du non-renouvellement, en 2011, de deux recettes exceptionnelles en 2010 (1 Md€, amende France Télécom et 0,4 Md€, amende à l'encontre de certaines banques prononcée par l'Autorité de la concurrence), ainsi que des effets de la mise en place du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » sur



la part des produits correspondants revenant à l'Etat (modifications du circuit financier et du calendrier).

La variation par rapport à la dernière loi de finances rectificative (-0,1 Md€) s'explique notamment par une baisse des produits du domaine de l'Etat, du produit des amendes et de divers produits, ces baisses étant en partie compensées par un prélèvement sur le compte de l'Etat à la Coface meilleur que prévu.

Comptes spéciaux Le solde des comptes spéciaux attendu en 2011, évalué à -3,4 Md€ en LFI 2011, s'établit à -0,6 Md€ à la fin décembre.

Hors compte d'avances aux collectivités locales, l'évolution favorable du solde des comptes spéciaux à fin 2011 résulte, pour l'essentiel, des effets de la mise en place du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » (modifications du circuit financier et du calendrier) et du produit de la cession de certaines bandes de fréquences aux opérateurs (pour 936 M€) ; elle résulte enfin du moindre décaissement constaté sur le compte de concours financiers « Prêts aux Etats étrangers », en raison du report à 2012 du versement de la dernière tranche 2011 du prêt à la Grèce.

(*) Les données de l'exécution à fin 2011 présentent la situation provisoire, arrêtée le 11 janvier 2012. Les résultats définitifs de l'exécution à fin 2011 seront connus courant mars 2012.

Contacts presse :

Cabinet de Valérie PECRESSE : Cécile DELIQUE - 01 53 18 43 10